

Rôles, responsabilités et outils des différents acteurs impliqués dans la gestion de la zone côtière

RÉSUMÉ

Au Québec, les compétences et responsabilités en matière de gestion de la zone côtière et de prévention du risque sont partagées entre une multitude d'intervenants. Que ce soit les citoyens, les OBNL, les instances décisionnelles ou encore le milieu scientifique, tous ont un rôle défini qui influence le processus de gestion côtière, soit par la création et la diffusion d'outils de planification, la proposition ou l'application de cadres réglementaires et législatifs, le partage d'expertise ou encore l'acquisition de connaissances. C'est toutefois au milieu municipal qu'incombe la lourde tâche de sa mise en œuvre concrète.

Afin d'y voir plus clair dans cette imbrication complexe d'acteurs et de compétences, un atelier a été effectué pour bien distinguer les rôles et responsabilités spécifiques à chacun des groupes d'intervenants impliqués dans la gestion de la zone côtière et les outils dont chacun dispose pour remplir ses obligations propres.

La gestion de la zone côtière implique l'intervention d'une multitude d'acteurs ayant des champs de compétences à divers niveaux.

Le gouvernement fédéral : responsabilité sur la zone maritime et les ressources, incluant les espèces menacées. Il influence indirectement la gestion de la zone côtière par les lois relatives à l'environnement ou aux ressources (notamment la Loi sur les pêches).

Le gouvernement provincial : responsabilité dans la gestion du risque. Il privilégie une approche d'accompagnement du milieu, notamment par l'élaboration et la mise en place de stratégies de prévention du risque basées sur des données scientifiques (exemple : le cadre normatif du MSP). Autrement dit, il analyse le risque.

Le milieu municipal : responsabilité dans l'aménagement de la zone côtière. Il est le maître d'œuvre des interventions en zone côtière dans une perspective de prévention du risque. Il contrôle et encadre les interventions en zone côtière notamment en créant et en assurant l'application du cadre réglementaire.

Le milieu communautaire : responsabilité dans la mobilisation des acteurs locaux. Il favorise la concertation et stimule l'implication collective dans l'élaboration de plan de gestion/d'action et la réalisation de projets dans le milieu. Il participe à la sensibilisation et l'éducation citoyenne pour les bonnes pratiques à adopter en zone côtière.

Le citoyen : responsabilité de s'informer des différentes options d'intervention possibles en zone côtière et de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Lors d'une rencontre du groupe de travail se penchant sur l'enjeu de l'érosion et de la submersion côtière, les participants ont été invités à cibler plus spécifiquement et à la mesure de leurs connaissances:

- chacun des rôles, responsabilités et compétences des principaux groupes d'acteurs impliqués dans la gestion de la zone côtière;

- chacun des principaux outils existants dont disposent les différents acteurs pour remplir chacun de leur rôle/responsabilité.

Les résultats de cet atelier font l'objet de cette fiche. À chacun des groupes d'acteurs ciblés (citoyen, municipalité, MRC, gouvernement fédéral, gouvernement provincial ou OBNL) correspond un tableau qui compile leurs rôles, responsabilités et outils respectifs, comme convenu par les participants à l'atelier. Dans la mesure du possible, les outils ont été associés aux rôles ou aux responsabilités auxquels ils réfèrent.

Citoyens

Rôles et responsabilités :

1	S'informer des différents choix de solutions face aux risques côtiers
2	S'informer auprès de sa municipalité des démarches à suivre pour la réalisation d'un projet d'intervention en zone côtière
3	Obtenir les permis, certificats et autorisations requis pour le projet d'intervention en milieu côtier choisi auprès des différentes autorités responsables (municipal, provincial, fédéral)
4	Être préparé pour faire face aux aléas côtiers (plan d'urgence personnel).
5	À l'amont d'une exposition aigüe, maintenir une bande riveraine/plage naturelle et en santé.
6	Se mobiliser, parfois dénoncer les incohérences dans les orientations gouvernementales.
7	S'associer à d'autres citoyens pour favoriser les changements de comportement.
8	Participer aux consultations publiques, assister aux conseils municipaux, s'initier à la vie démocratique (vote)
9	S'ouvrir à la vision commune et accepter d'y participer
10	Participer à des corvées de nettoyage des rives
11	S'investir et participer aux changements

Outils existants pour y parvenir :		Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #
A	Guide de sensibilisation, d'éducation et de diffusion des connaissances et site web (provenant des OBNL)	1
B	Regroupements et bénévolat	1,2,(3?),6,7,8,10
C	Conseils municipaux (assister et poser des questions)	8,9
D	Association de citoyens (ou mobilisation des citoyens) pour planifier et organiser des ouvrages de protection ou de restauration	7,9,10
E	L'inspecteur municipal – (communication avec les citoyens)	1,2,3
F	Avis publics dans les journaux locaux / l'ensemble du journal local	1,2,8,9

Municipalité

Rôles et responsabilités :

1	Informer, orienter, sensibiliser et conseiller les citoyens dans leur choix d'action en milieu côtier
2	Planifier l'aménagement du territoire au niveau local en intégrant les risques naturels (responsabilité dans la prévention du risque)
3	Contrôler les interventions en milieu côtier et dans les zones inondables et à risque d'érosion
4	Assurer le respect et l'application des lois et règlements en vigueur au niveau local
5	Examiner l'ensemble des solutions côtières possibles afin de choisir les plus appropriées et consulter la population avant leurs adoptions
6	Assurer la mise en œuvre des solutions privilégiées
7	Agir en cas d'urgence
8	Adapter les règlements d'urbanisme en tenant compte de la dynamique côtière
9	S'assurer de la formation continue de ses intervenants
10	Se doter des ressources pour assurer une application « minimale » de la réglementation
11	Rôle de représentation auprès des instances supérieures

Outils existants pour y parvenir :

		Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #
A	Plan d'urbanisme (développé à partir du schéma d'aménagement et de développement fourni par les MRC)	1,2,3,4
B	Règlements d'urbanisme	1,2,3,4,8
C	Règlements de contrôle intérimaire (permet l'application du cadre normatif du ministère de la Sécurité civile-MSP)	1,2,3,4
D	Analyse coûts-avantages (ACA)	5
E	Plan de mesures d'urgence	7
F	Guide méthodologique pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques destiné au milieu municipal (OURANOS)	2,3
G	Organismes ou intervenants en sensibilisation et/ou formation	1,9
H	Consultations publiques	Tout
I	Enveloppes/financement/capacité d'emprunt	1,6,7
J	Médiatique (bulletin, babillards)	1,4
L	Greffe et application réglementaire	4
M	Résolution d'appui	11

MRC

Rôles et responsabilités:

1	Identifier les zones inondables et d'érosion et fournir l'information aux municipalités	
2	Identifier les milieux sensibles et effectuer des recommandations de mesures de protection à fournir aux municipalités	
3	Adopter un schéma de sécurité civile	
4	Coordonner les actions des municipalités en zone côtière	
5	Assurer le respect et l'application des lois et règlements en vigueur au niveau régional	
6	Vérifier la conformité des plans et règlements adoptés par les municipalités au schéma d'aménagement et de développement (concordance)	
7	Gestion des matières résiduelles	
8	Installations septiques	
9	Participer/inviter/coordonner des tables de concertation/comités	
10	Identifier les enjeux de développement territorial	
11	Bandes riveraines	
Outils existants pour y parvenir :		
	Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #	
A	Schéma d'aménagement et de développement adopté et révisé tous les 5 ans (développé en partie avec des données fournies par le gouvernement du Québec)	1,2,5
B	Règlements de contrôle intérimaire = décret	1,2,7,8,11
C	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	
D	Loi sur les compétences municipales	
E	Plan de gestion de la côte	
F	Plan de gestion de la zone agricole	
G	Plan de gestion forestier	
H	Plan de gestion des parcs régionaux	
I	Expertise humaine et matérielle	
J	Formation continue	
K	Comités consultatifs (agricole, urbanisme)	
L	(Plan de gestion des matières résiduelles)	

Gouvernement provincial		
Rôles et responsabilités:		
1	Adopter un cadre réglementaire approprié pour la gestion de la zone côtière qui en intègre les risques naturels (pour orienter le schéma d'aménagement et de développement des MRC et le plan d'urbanisme des municipalités)	
2	Adopter une réglementation/loi relative à la sécurité civile	
3	Accompagner, soutenir et encadrer les MRC et municipalités pour la gestion de la zone côtière (l'analyse du risque, l'analyse et le choix de solutions, la mise en œuvre des solutions): 1- diffusion des connaissances et des données nécessaires à l'élaboration des outils de gestion des MRC et municipalités; 2- coordonner les politiques sectorielles et les acteurs locaux et régionaux impliqués; 3- offrir des ressources techniques, financières et humaines; 4- offrir une expertise concernant les ouvrages de protection et des travaux en milieu côtier.	
4	Favoriser la concertation des partenaires dans la région	
5	Assurer la cohérence des actions des différents ministères provinciaux	
6	Assurer la gestion en cas de sinistre en lien avec les risques côtiers (MSP) (relocalisation/expropriation de victimes en cas de sinistre, indemnisation, organisation des secours et aide aux victimes)	
7	Formation aux employés (acteurs municipaux)	
8	Se doter des ressources humaines nécessaires pour s'assurer de l'application des lois et règlements qui sont adoptés	
9	Assurer l'entretien de ses infrastructures en milieu côtier (exemple : infrastructures routières par le MTMDET)	
Outils existants pour y parvenir :		Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #
A	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) - MDDELCC	1,7
B	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Zones d'intervention spéciale - MAMOT	
C	Cadre normatif (incluant une cartographie à jour des zones à risque et des milieux sensibles) - MSP	1
D	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune - MFFP	
E	Loi sur les espèces menacées et vulnérables - MFFP	
F	Loi sur les forêts - MFFP	
G	Loi sur la sécurité civile – MSP	2
H	Plan gestion d'urgence- MSP	
I	Comité régional de prévention (MDDELCC, MSP, MFFP, MAMOT, MTMDET)	5
J	Subventions	
K	BAPE	
L	Expertise humaine et matérielle	

Gouvernement fédéral

Rôles et responsabilités:

1	Adopter la réglementation relative à la protection des océans et ses ressources/création de projets de loi
2	Décider de l'autorisation de travaux en zone littorale et des mesures de compensation à prendre le cas échéant
3	Assurer le respect et l'application des lois et règlements en vigueur
4	Assurer la gestion et l'entretien de ses infrastructures côtières (Ports/quais)
5	Création de parcs nationaux (exemple : Grosse Ile)
6	Création d'aires protégées (refuge d'oiseaux migrateurs -ROM- et réserves nationales de faunes - RNF)

Outils existants pour y parvenir :		Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #
A	Loi sur les pêches (LP) – Ministère des Pêches et Océans (MPO)	1,2
B	Loi sur les espèces en périls - MPO	1,2
C	Loi sur les Océans – MPO	1,2
D	Loi canadienne sur la protection de l'environnement – Ministère de l'Environnement et des changements climatiques	1,2
E	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Agence canadienne d'évaluation environnementale ONÉ (?)	1,2
F	Garde-côtière/GRC	1,3
G	Convention de 1994 sur les oiseaux migrateurs (ECCC)	6
H	Loi sur les espèces sauvages du Canada (ECCC)	6
I	Subventions	4,5,6
J	Expertise humaine et matérielle	2,3,4,5,6

OBNL, ONG, groupes citoyens et communautaires

Rôles et responsabilités:

1	Mobilisation citoyenne
2	Concertation entre les partenaires/parties présentes
3	Sensibilisation populaire
4	Accompagnement dans la mise en oeuvre de projets
5	Développer des outils (vulgariser, informer, sensibiliser)
6	Protection/restauration des habitats côtiers
7	Porter les préoccupations citoyennes vers les actions (bottom-up)
8	Réaliser des actions en lien avec la mission de l'organisation
9	Se doter d'un plan de gestion et de plan stratégique
10	Assurer la représentation d'un groupe d'idée
11	Porteur de projets locaux

Outils existants pour y parvenir :		Participe à remplir le rôle/ la responsabilité #
A	Planifications stratégiques thématiques/sectorielles	5,8,10
B	Expertise matérielle et humaine	2,4,5,6,7,8
C	Table de concertation	1,2,3,4,5,6,10,11
D	Comité	1,10,11
E	Conseil d'administration	1, 8,10
F	Outils de sensibilisation : guide, fiches, courts articles dans les journaux	1,3,5
G	Séances aux comités pléniers (municipale)	1,2,3,17,0
H	Subventions	5,6,8
I	Recherche et développement	4,5,6,8